



## Problème avec agence et promoteur

Par **chloe\_92**, le 14/11/2011 à 12:32

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en loi Scellier (construction terminée en Juin 2011).

Mon agence immobilière ne me paie toujours pas mes 2 mois de loyers (assurance inoccupation), que puis-je faire ?

Des dégâts (vis de construction) apparaissent : fuite d'eau, humidité, moisissures, le promoteur et l'agence ont été contactés mais ne font rien. Que puis-je faire pour les obliger à réparer ?

Merci

Par **Louxor\_91**, le 14/11/2011 à 14:51

[citation]le promoteur et l'agence ont été contactés[/citation] comment ? par téléphone ? courrier simple ? LRAR ?

Par **chloe\_92**, le 14/11/2011 à 14:57

Je leur ai envoyé un courrier par lettre RAR, plusieurs mails sans réponse et par téléphone aussi.

Par **lega77**, le 14/11/2011 à 16:58

peut-etre qu'ils attendent que vous saisissiez la justice OU que vous laissiez tomber !

Par **pieton78**, le 15/01/2012 à 18:18

Attention ils jouent la montre.

Faites des photos de tout ce qui est visible et non conforme.

Ecrivez toujours en LR-AR directement au promoteur, soyez clair, précis mais bref.

Rechercher dès à présent un expert judiciaire immobilier dans votre région (pas un diagnostiqueur)

Prenez contact avec une association de copropriétaires ARC; UNPI etc.